

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.057

L'An Deux Mille, le 26 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

19 MAI 2000

19 MAI 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, BOISNARD, Adjoints

MM. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, M. MONNARD, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT,
Mme MONTRON représentée par M. BOISNARD
M. CARRIE représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. DINDINAUD représenté par MME MARTIN-CROUE
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS - EXCUSES : M. GAVEN, BUJARD, MUSSETTI.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 21
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MISE EN CONFORMITE DES FEUX TRICOLORES : SIGNATURE D'UN
MARCHE NEGOCIE A BONS DE COMMANDE

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la mise en conformité des Feux Tricolores, les Services Techniques ont élaboré un dossier d'Appel d'Offres en vue de conclure un marché à Bons de Commande d'un montant maximum de 1.700.000 Frs TTC et minimum de 1.500.000 Frs TTC.

A cet effet, un avis d'Appel à Concurrence a été lancé le 23 décembre 1999 ; la date de remise des plis était fixée au 28 février 2000.

Or lors de l'Ouverture des Plis du 10 mars 2000, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré l'Appel d'Offres infructueux car l'offre la moins disante était très supérieure à l'estimation de l'administration.

Conformément au Code des Marchés Publics, une nouvelle consultation par voie de marché négocié a été engagée.

Par suite l'offre présentée par l'entreprise C.E.E. moins disante a accusé une baisse de l'ordre de 12,5 %.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces du marché négocié à intervenir avec l'Entreprise C.E.E.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de mettre en conformité les carrefours à Feux Tricolores
- VU l'avis de la Commission des Travaux
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 10 mars 2000

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie de marché négocié après Appel d'Offres infructueux pour la mise en conformité des Feux Tricolores
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation d'un marché négocié à Bons de Commande avec l'Entreprise C.E.E.
- d'imputer la dépense correspondante au titre du Budget Primitif 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 mai 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS